

Date de publication : 18 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240704-DE240704GES0718-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-07-18

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

(dont 6 pouvoirs)

Objet : Garanties d'emprunts LEAP Jean Monnet

- L'an deux mille vingt-quatre,
Le 4 juillet, à 20h00

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 30 mai 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, GLEIZES Jérôme est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, LAPLACE Sébastien, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, DALBEPierre Michael, PAÏSSE Mathieu, RATTON Maryline, THEVENON Pierrick, VERICEÛ Pauline,

Absents excusés :

SIMON Anne-Claire pouvoir GRANGE Evelyne,
ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, pouvoir donné à TOINET Guy
VENET Denis, pouvoir donné à Agnès GRANGE
AGGOUN Jean-Claude, pouvoir donné à DALBEPierre Michael
MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
FLAMENT Julien, pouvoir donné à Jérôme BANINO

Absents :

ROY Jean Sébastien

Le Lycée Jean Monnet sollicite la commune pour des garanties sur 2 emprunts.

- Prêt pour travaux de rénovation du bâtiment pour une somme de 590 463 € sur 20 ans (à cautionner pour 50 %)
- Prêt pour renforcement de trésorerie pour une somme de 300 000 € sur 10 ans (à cautionner pour 50 %)

Ce qui représente le montant total de caution de 445 231,5 €.

Date de publication : 18 juillet 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20240704-DE240704GES0718-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Compte tenu de la durée du prêt pour le renforcement de la trésorerie et de l'absence de pièces suffisantes, il est décidé de reporter le vote sur ce point et de solliciter des précisions supplémentaires.

Le conseil est invité à délibérer sur la garantie relative au prêt pour travaux de rénovation du bâtiment pour une somme de 590 463 € sur 20 ans (à cautionner pour 50 %) uniquement.

Marie-Aimée VAUX se retire.

Le Conseil Municipal :

Vu le Contrat de Prêt N° A1923092000 en annexe signé entre Association familiale du lycée agricole Jean Monnet ci-après l'emprunteur, et la caisse d'épargne;

Après en avoir délibéré :

à 25 voix pour et 0 contre

1. **DÉCIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt par l'association familiale du lycée agricole Jean Monnet pour travaux de rénovation du bâtiment pour une somme de 590 463 € sur 20 ans.
2. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
3. **CHARGE** Monsieur le Maire et Madame le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance

Le Maire,

